

VILLE DE WASSELONNE
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Molsheim

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du 12 SEPTEMBRE 2022**

sous la présidence de Madame Michèle ESCHLIMANN, Maire.

Nombre de membres élus : 29, en exercice : 29, présents : 22

Membres présents :

M./Mme ESCHLIMANN Michèle, HARTMANN Jean-Philippe, PETER Nathalie, HELLBURG Didier, BENFORD Céline, KRIEGER Marius, SCHORP Eric, COMMENNE Marie-Angèle, GERARD Alain, SOHN Philippe, HOLLIER Sylvie, HEITZ Emmanuelle, FEHRENBACH Laure, HALTER Cédric, WOEHREL Stéphane, MOUTON-DUMONTET Céline, BERTOLOTTI Mérédith, BOCH Barbara, DUSSENNE André, PELISSIER François, FILEZ Jean-Christophe, BLANCHARD Catherine.

Membres absents ayant donné délégation :

M. FENDRICH Serge à M. HARTMANN Jean-Philippe
Mme WALTER Céline à Mme PETER Nathalie
Mme LENTZ Denise à M. PELISSIER François
Mme SCHEFFKNECHT Marie à M. FILEZ Jean-Christophe

Membres excusés :

M. ZUCCALA Dimitri
Mme REINBOLD Audrey
M. ADAM Laurent

**N° 71/2022 ALLOCATION DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT OU SOUMISES A DES
CONDITIONS AUX ASSOCIATIONS ET SOCIETES LOCALES – EXERCICE 2022
– WASSELONNE EN FETE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée de la note de synthèse des points inscrits, et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance,

Où l'exposé de Mme le Maire et M. HELLBURG, Adjoint au Maire,

Appelé à statuer sur l'attribution de subventions aux associations et sociétés locales,

Vu sa délibération n° 19b/2022 du 7 mars 2022 portant attribution de subventions aux associations locales,

Après examen en Commission des Finances réunie le 23 août 2022,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture 067-216705202-20220912-71-2022-DE Date de télétransmission : 15/09/2022 Date de réception préfecture : 15/09/2022 |
|--|

VOTE un complément de subvention de 1 507,66 € en faveur de l'association WASSELONNE en Fête, correspondant au bilan du 10^e anniversaire de jumelage WASSELONNE / SCIEZ SUR LEMAN,

AUTORISE Mme le Maire à signer l'avenant correspondant à la convention en vigueur pour 2022 avec WASSELONNE en Fête.

Le Secrétaire de séance

Céline GASS



DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
en vertu de sa transmission au contrôle de
légalité, et de sa publication sur le site Internet
de la commune le ... **15 SEP. 2022**

LE MAIRE

Michèle ESCHLIMANN

